

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 mars 2026 à 20h00 à la Mairie

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Valérie BELOTTI, Pascal POTIER, Jean-Michel BELOTTI, Jean-Louis JEANSON, Frédéric RZEPKA, JACQUOT Caroline, VAGNER Coralie et CHARPENTIER Lucie

Excusé-e-s :

Le Maire sortant, avant d'ouvrir la séance, remercie vivement :

Tous les conseillers municipaux pour leur engagement, leur présence et souhaite la bienvenue aux trois nouvelles conseillères.

ORDRE DU JOUR :

Installation de l'assemblée délibérante suite au renouvellement du conseil municipal :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CAPPÉ Michel, Maire sortant, qui a déclaré tous les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

La Charte de l' élu local a été envoyée par mail à chacun des conseillers municipaux.

Mme CHARPENTIER Lucie a été désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Présidence de l'assemblée :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée et a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le 3^{ème} tour.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mmes BELOTTI Valérie et CONTANT Nadine.

➤ ÉLECTION DU MAIRE

Le Président de l'assemblée demande « *Qui se porte candidat pour occuper la fonction de maire de la commune ?* »

Seul, M. CAPPÉ Michel se porte candidat.

Résultat du vote à bulletin secret : 10 voix pour M. CAPPÉ Michel et 1 bulletin blanc.

M. CAPPÉ Michel est proclamé Maire dès le premier tour et a été immédiatement installé.

➤ ÉLECTION DES ADJOINTS

M. le Maire reprend la présidence.

Il indique que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal fixe à **deux** le nombre des adjoints au maire de la commune.

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est précédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la

majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le maire demande « *combien de liste de candidats se présentent aux fonctions d'adjoints au maire ?* »

Seule une liste a été déposée, M. OURIET Jean-Luc et Mme CONTANT Nadine se portent candidats.

Résultat du vote après vote à bulletin secret : 10 voix pour M. OURIET Jean Luc et Mme CONTANT Nadine et 1 bulletin blanc

M. OURIET Jean-Luc est proclamé **1^{er} adjoint au maire** et Mme CONTANT Nadine est proclamée **2^{ème} adjoint au maire et immédiatement installés.**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 26 mars 2026 à 20h00 à la Mairie**

➤ **INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS ;**

L'indemnité allouée au maire est fixée de droit à 100 %. Toutefois, le conseil peut acter le versement d'une indemnité moindre si le maire en fait la demande.

Le maire propose de fixer son indemnité à 90 % du montant de référence (valeur au 1^{er} janvier 2026)

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Le conseil municipal reste compétent pour fixer le montant à verser aux adjoints et décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de verser 77 % du montant de référence (valeur au 1^{er} janvier 2026) à chacun des adjoints.

➤ **Délibération pour délégation au Maire de certaines attributions**

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de confier au Maire les attributions en matière de propriétés communales, police, emprunts, marchés publics, louage des biens, contrat d'assurance et acceptation d'indemnité de sinistre, cimetière (concession), acceptation de dons et legs, justice, urbanisme, trésorerie, diagnostic d'archéologie préventive, adhésion aux associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confie au Maire toutes les attributions citées ci-dessus.

➤ **COMMISSIONS COMMUNALES**

Le conseil municipal peut créer en son sein des commissions permanentes dont le nombre varie en fonction des besoins. Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante dans de multiples secteurs d'activités. Le Maire participe de droit à toutes les commissions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme :

Commission Fêtes et Cérémonies : Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Frédéric RZEPKA, Jean-Michel BELOTTI, Caroline JACQUOT

Commission travaux voiries et bâtiments : Jean Luc OURIET, Jean Michel BELOTTI, Jean Louis JEANSON, Pascal POTIER

Commission chemins et plantations : Jean Louis JEANSON, Jean Luc OURIET, Pascal POTIER

Commission liste électorale : Pascal POTIER

Débat orientation budgétaire : Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT

Commission appels d'offres : Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Pascal POTIER

Suppléant : Jean Louis JEANSON, Frédéric RZEPKA, Coralie VAGNER

Commission salle des fêtes, éclairage, drapeaux : Nadine CONTANT, Valérie BELOTTI, Frédéric RZEPKA

Responsable cimetières – tombes – église Arzillières : Valérie BELOTTI

Responsable cimetière – tombes – église Neuville : Nadine CONTANT

➤ **DELEGUES DES SYNDICATS MIXTES**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la collectivité au sein de la commission locale du :

Syndicat des Transports Scolaires de Vitry le François :

A l'unanimité, titulaire : Nadine CONTANT

A l'unanimité, suppléant : Lucie CHARPENTIER

Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne (SIEM)

A l'unanimité, titulaire : Pascal POTIER

A l'unanimité, suppléant : Frédéric RZEPKA

➤ Nomination d'un délégué pour :

La prévention routière : M. Frédéric RZEPKA

Défense (Ministère de la Défense) : M Frédéric RZEPKA

DIVERS :

- **Lavage réservoir** : Les services Veolia Eau nous informent que le lavage annuel du réservoir d'eau de la commune est prévu **mercredi 1er avril 2026 et mercredi 15 avril 2025**. Des perturbations pourront être constatées sur le réseau d'eau durant l'intervention : baisse de pression, pas de coupure.
- **Peinture Salle des Fêtes** : Un devis a été demandé à Vitry Synergic pour peindre le sol et les murs de la salle des fêtes, les travaux seront programmés courant 2026.
- Il est prévu de changer le tracteur et le broyeur, l'entreprise Rocha nous prépare une offre et l'ancien tracteur sera revendu à une autre entreprise.
- **Fermeture Mairie** : le secrétariat de mairie sera fermé du **20 avril au 24 avril 2026 inclus** et le **vendredi 15 mai 2026**.
- **Déjections canines** : Merci de faire attention à nos espaces publics, comme les trottoirs et les terrains de foot, en évitant que les déjections canines ne s'y retrouvent. C'est important de garder ces lieux propres, pour les enfants qui y jouent et pour le travail des équipes d'entretien.

Nous nous engageons à maintenir la propreté de notre village, et nous encourageons tous les résidents à contribuer à cet effet en entretenant l'espace devant leur domicile.

Le conseil et moi-même tenons à exprimer notre gratitude envers l'ensemble des électeurs qui nous ont renouvelé leur confiance.

Le Maire, Michel CAPPÉ